



## contestation de paternité

Par **bilou1er**, le **05/11/2019** à **15:24**

Bonjour

Y a-t'il un **délai de prescription pour faire demander à un juge par un test ADN la contestation de paternité ?**

un homme m'a reconnu à l'âge de 8 ans en **1959** au moment du mariage avec ma mère, je ne l'ai connu que 1 an, ils se sont séparés et je n'ai jamais revu cet homme depuis 60 ans

une EHPAD me demande une aide financière comme débiteur d'aliments

merci de vos réponses

cordialement

lyla

Par **Visiteur**, le **05/11/2019** à **18:17**

Bonjour

Il faudrait voir un avocat pour une action en contestation de paternité, car il faut obtenir un jugement qui ordonne une expertise génétique.

Cependant, une action pour indignité peut aussi être tentée, sachant qu'un enfant de parents qui ont manqué à leurs devoirs peuvent être dispensés de payer une pension alimentaire à ces derniers (abandon de famille par exemple). Ce manquement doit être prouvé auprès du juge aux affaires familiales.

Par **bilou1er**, le **05/11/2019** à **18:42**

bonsoir

merci de votre réponse, oui je vais prendre un avocat

la difficulté est de trouver des preuves 60 ans après les faits. toutes les personnes sont décédées.

merci

cordialement

Par **youris**, le **05/11/2019 à 19:00**

bonjour,

il me semble que vous aviez 10 ans à compter de votre majorité pour contester cette filiation paternelle.

salutations

Par **bilou1er**, le **05/11/2019 à 19:15**

bonsoir

merci de votre réponse,

oui je viens de faire cette découverte, si à 28 ans j'avais imaginé que cela deviendrait un problème à 68

bien entendu que j'aurais fait cette démarche